ARRÊTÉ

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Double diplôme international franco-italien (Milan-Naples)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et D. 612-1-13,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Double diplôme international franco-italien (Milan-Naples)

est composée comme suit :

- Laurent POSOCCO, Maître de Conférences, Président
- Elsa CARPENTIER, Enseignante chercheuse
- Annalisa DE GRANDI, Enseignante chercheuse
- Giovanna MONTERMINI, Enseignante contractuelle

Article 2

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupes de deux examinateurs, désignés par le Président de la commission.

Article 3

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 3 mars 2025

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
Université Toulouse Capitole

Cosima BLUNTZ

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty – 31042 Toulouse Cedex 9 – France
Tél : 05 61 63 35 00 – Fax : 05 61 63 37 98 – www.ut-capitole.fr